



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE**

**Délégation Départementale des Hauts-de-Seine**

**N° Spécial**

**28 août 2023**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial ARS du 28 août 2023**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>AGENCE REGIONALE DE SANTE</b>	<b>Page</b>
DDARS92/ES N° 2023-27	23.08.2023	Arrêté désignant Monsieur Daniel JANCOURT, directeur de l'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE ERASME à Antony, pour exercer l'intérim du CENTRE DE GERONTOLOGIE LES ABONDANCES à Boulogne-Billancourt.	3

**Arrêté n° DDARS92/ES/2023/27 du 23/08/2023 désignant Monsieur Daniel JANCOURT, directeur de l'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE ERASME à Antony, pour exercer l'intérim du CENTRE DE GERONTOLOGIE LES ABONDANCES à Boulogne-Billancourt**

**La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,**

VU la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°2010-264 du 11 mars 2010 modifiant le décret n°2005-920 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de santé ;

VU le décret n°2012- 737 du 9 mai 2012 le décret n° 2007-1939 du 26 décembre 2007 relatif au classement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2012-738 du 9 mai 2012 modifiant le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs de soins de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n°2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 20 mars 1981 relatif à l'attribution d'indemnité à certains personnels relevant du livre IX du code de la santé publique ;

VU l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté n° DS-2022-019 du 14 mars 2022 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France portant délégation de signature au Directeur départemental des Hauts-de-Seine ;

Considérant la fin du détachement dans le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, de Madame Marie-Hélène LAVOLLE-MAUNY, directrice d'hôpital (hors classe), en qualité de directrice du CENTRE DE GERONTOLOGIE LES ABONDANCES , à Boulogne-Billancourt à compter du 4 septembre 2023 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des Hauts-de-Seine :

## A R R E T E

**Article 1** : Monsieur JANCOURT Daniel, directeur d'hôpital, directeur de l'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE ERASME à Antony, assurera l'intérim de la direction du CENTRE DE GERONTOLOGIE LES ABONDANCES à Boulogne-Billancourt à partir du 4 septembre 2023 et ce jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur.

**Article 2** : Pour la période d'intérim, Monsieur JANCOURT Daniel percevra une indemnisation correspondant à un prorata du coefficient multiplicateur appliqué à sa part fonctions.

**Article 3** : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé et le Directeur départemental des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la délégation départementale des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 23 aout 2023

P/ La Directrice générale de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,  
Le Directeur départemental des Hauts-de-Seine,

*Signé*

Renaud PELLE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>